

Égalité professionnelle :

# Le Grand accord, un mauvais coup contre les droits des femmes



**Si le Grand accord affirme le principe de non-discrimination et souligne la nécessité de trouver un équilibre entre travail et vie privé, ses principales dispositions frapperont particulièrement les femmes.**

**Salaires** - Toutes les études, toute l'expérience des dernières années montrent que les automatismes des plans de carrière sont la meilleure garantie contre la discrimination des femmes. Or, le Grand accord affaiblit ces automatismes qui assurent l'égalité salariale.

**Temps libre** - En augmentant les horaires et en réduisant le nombre de jours de repos, le Grand accord rend la conciliation entre travail et vie privée plus difficile. On le sait bien : les femmes seront les premières victimes du « travailler plus ». Sans parler du forfait jours, qui officialise les horaires à rallonge, au lieu d'y mettre un terme.

**Carrières** - Déjà, les femmes sont proportionnellement sous-représentées parmi les journalistes occupant des postes de production hors siège parisien : plus on s'éloigne du siège (province, étranger), moins il y a de femmes. Pas d'amélioration en vue avec la détérioration des conditions de travail et les suppressions de postes, conséquences logiques et prévisibles du Grand accord.

**A l'occasion de la journée internationale de lutte pour les droits des femmes, SUD-AFP tenait à rappeler ces faits.**

**Agissons pour les droits des femmes,  
refusons le Grand accord !**

Paris, le 8 mars 2017

**SUD-AFP (Solidaires-Unitaires-Démocratiques)**

**Solidaires**  
Union  
syndicale